



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA) MED WG.5/3
24 mars 1989

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des chercheurs responsables
des programmes de surveillance continue

Athènes, 20-23 mars 1989

RAPPORT DE LA REUNION DES CHERCHEURS RESPONSABLES
DES PROGRAMMES DE SURVEILLANCE CONTINUE

Table des matières

	<u>Page</u>
Corps du rapport	1-6
Annexe I Liste des participants	
Annexe II Ordre du jour	
Annexe III Liste des documents	
Annexe IV Recommandations	

INTRODUCTION

1. La Quatrième réunion des Parties contractantes (Gênes, 9-13 septembre 1985), ayant examiné les recommandations de la Troisième réunion du Groupe de travail pour la coopération scientifique et technique (Athènes, 27-31 mai 1985), a décidé que le secrétariat procéderait à un examen complet des problèmes et réalisations de la composante "surveillance continue" de MED POL en se fondant sur l'expérience acquise au cours des années précédentes. Une évaluation préliminaire a été établie par le secrétariat à l'intention de la Cinquième réunion du Groupe de travail pour la coopération scientifique et technique (Athènes, 6-10 avril 1987) et il a été décidé qu'une réunion des chercheurs méditerranéens responsables des activités de surveillance continue serait convoquée (UNEP/WG. 160/13, annexe IV). Par la suite, la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes a fait sienne cette décision et approuvé les incidences budgétaires qu'elle entraînait (UNEP/IG. 74/5, annexe VII).

2. En conséquence, la réunion des chercheurs responsables des programmes de surveillance continue s'est tenue à Athènes du 20 au 23 mars 1989, au siège de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée. La liste des participants figure à l'annexe I du présent document.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte par M. A. Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur exécutif, M. Mostafa K. Tolba.

4. Il a évoqué la longue expérience acquise en ce qui concerne l'établissement d'un programme complet de surveillance continue pour la Méditerranée, au cours de laquelle des valeurs normatives ont été adoptées, des données de plus en plus fiables ont été communiquées à des intervalles significatifs et des accords ont progressivement été réalisés concernant des actions correctives.

5. A l'heure actuelle, le tableau était encore incomplet car tous les pays ne disposaient pas d'un programme national de surveillance continue et la qualité des données n'était pas uniforme. La réunion actuelle était censée contribuer à améliorer la situation.

6. A long terme, l'objectif consistait à recourir davantage à la télédétection, à la surveillance automatique, aux nouvelles percées technologiques et aux observations effectuées par des laboratoires non officiels travaillant pour des autorités nationales et locales.

7. Dans la mise au point du programme, il faudrait tenir compte de l'expérience antérieure (points forts et points faibles), tenter de réduire le coût de la surveillance au moyen de stations de surveillance mieux planifiées, utiliser davantage l'analyse statistique et, enfin, obtenir une présentation plus efficace des données en utilisant la capacité des ordinateurs de produire des cartes en couleur et tridimensionnelles ainsi que d'autres aides visuelles.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

8. Le secrétariat a informé la réunion que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles y relatifs (UNEP/IG.23/11, annexe VII) s'appliquerait mutatis mutandis à la Réunion des chercheurs responsables des programmes de surveillance continue.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

9. La réunion a élu à l'unanimité les membres ci-après:

Président : M. I. Salihoglu (Turquie)

Vice-président : M. M.A.R. Fawzi (Egypte)

Rapporteur : M. L. Loizides (Chypre)

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

10. La réunion a adopté le projet d'ordre du jour en y ajoutant le point subsidiaire 5.3.4. "Eléments nutritifs, matières synthétiques persistantes et océanographie physique" (voir annexe II).

Point 5 de l'ordre du jour - Evaluation de la composante "surveillance continue" de MED POL

11. Le secrétariat a présenté en détail le document UNEP/(OCA)/MED WG. 5/2, qui constituait l'évaluation par le secrétariat de la composante "surveillance continue" de MED POL-Phase II. En outre, les représentants de la FAO et de l'OMS ont fourni des précisions sur les parties du document relatives à l'évaluation des données relevant de leur compétence scientifique. Les documents UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 3, Inf. 4, Inf. 5 et Inf. 6 ont également été présentés par le représentant de l'OMS et les consultants qui les avaient rédigés. La liste complète des documents figure à l'annexe III.

5.1. Revue d'ensemble

12. Après avoir examiné la politique générale suivie pour la coordination de la composante "surveillance continue" de MED POL, la réunion a estimé que les objectifs généraux ainsi que les quatre composantes du programme de surveillance de MED POL (surveillance continue des sources de pollution, des zones côtières, des zones de référence et de la pollution transférée par voie atmosphérique) étaient toujours valables et qu'il n'y avait pas lieu de les modifier.

5.2. Sources de pollution

13. En examinant la surveillance des sources de pollution, la réunion a constaté que, d'une manière générale, les données communiquées étaient incomplètes, alors que la mise en oeuvre de cette composante était considérée comme le moyen essentiel d'obtenir des informations sur le type et la quantité de polluants rejetés directement dans la Méditerranée. En outre, le manque de méthodes de référence et de directives spécifiques pour la surveillance de la pollution

marine d'origine tellurique prive les quelques données disponibles de toute utilité immédiate. Sous cette réserve, la réunion a adopté une série de recommandations qui sont reproduites à l'annexe IV 1.

5.3. Zone côtières et zones de référence

5.3.1. Contaminants microbiens

14. L'examen de ce point de l'ordre du jour a également fait apparaître de grandes lacunes dans les données reçues. On a souligné que, notamment dans les pays où existe déjà un réseau pour la détermination de la pollution microbienne marine, tous les efforts devraient être faits pour communiquer à l'Unité Med les résultats de l'application des programmes de surveillance. En particulier, les représentants de la France, de l'Italie et de l'Espagne ont informé la réunion que des progrès importants avaient été accomplis et que les contacts pris avec l'Unité Med avaient permis de clarifier les mécanismes de communication des données à ladite Unité, ainsi que l'usage que celle-ci comptait faire de ces données. La représentante de la Grèce a informé la réunion que son pays avait commencé à mettre en oeuvre le programme national MED POL-Phase II de surveillance continue signé en avril 1988 et que les données pertinentes seraient communiquées à l'Unité MED en temps utile par les voies officielles. En outre, elle a évoqué d'autres activités de surveillance menées au niveau national. Le représentant de Monaco a souligné que son pays considérerait favorablement la possibilité de fournir des résultats d'analyses microbiologiques en vue de compléter la couverture géographique des données pour la Méditerranée septentrionale dès que la France et l'Italie communiqueraient des données microbiennes.

15. D'importants progrès ont été notés dans tous les pays en ce qui concerne la mise en place d'un réseau de surveillance continue en vue de la détermination de la pollution microbienne. A la suite de la discussion, la réunion a adopté une série de recommandations qui figurent à l'annexe IV 2.1. Le représentant de la CEE a pris note de la recommandation 2.1.(f).

5.3.2. Métaux lourds

16. Au cours de l'examen des données concernant les métaux lourds communiquées à l'Unité Med, on a relevé que, bien que ces données fussent plus abondantes que pour les autres paramètres, elles ne constituaient qu'une partie des données existantes sur la Méditerranée. En fait, on a souligné que, en particulier dans les pays méditerranéens plus développés, seul un faible pourcentage des données recueillies sur les métaux lourds était communiqué à l'Unité Med par l'intermédiaire des coordonnateurs nationaux de MED POL. En outre, on a constaté que, malgré le gros effort fourni par l'Unité Med pour faire connaître et diffuser les méthodes de référence appropriées, un bon nombre d'institutions méditerranéennes ne les avaient toujours pas reçues.

17. Le représentant de l'AIEA a rappelé à la réunion que, si la qualité des données méditerranéennes sur les métaux lourds s'était améliorée considérablement au cours des dernières années, une haute priorité devait continuer d'être accordée à l'assurance de la qualité des données. Il était en fait envisagé de poursuivre les programmes nationaux entrepris et de

les considérer comme une composante obligatoire des programmes nationaux de surveillance continue de MED POL.

18. La réunion a adopté une série de recommandations qui sont reproduites à l'annexe IV 2.2.

5.3.3. Hydrocarbures de pétrole et hydrocarbures chlorés

19. Lors de l'examen des données de MED POL concernant les hydrocarbures de pétrole et les hydrocarbures chlorés, on a noté que leur évaluation était rendue difficile par le fait que leur couverture géographique n'était pas homogène (elle n'existait notamment pas dans le sud), que leur présentation variait très sensiblement d'un laboratoire à l'autre et portait sur une grande variété d'espèces et que, souvent, les concentrations n'étaient pas accompagnées des informations complémentaires nécessaires.

20. A la suite de la discussion, la réunion a adopté une série de recommandations qui figurent à l'annexe IV 2.2.

5.3.4. Eléments nutritifs, matières synthétiques persistantes et océanographie physique

21. Lors de l'examen des données de MED POL sur les éléments nutritifs, le secrétariat a rappelé à la réunion que la production de données serait désormais harmonisée et renforcée à la suite de la prochaine réunion sur les floraisons indésirables de plancton (Athènes, 4-6 avril 1989), au cours de laquelle on s'efforcera de présenter et d'examiner au niveau régional les travaux actuellement menés dans différents pays. La réunion a adopté une recommandation spécifique sur la question qui est reproduite à l'annexe IV 1.

22. On a également estimé que la production de données concernant les processus physiques devrait être encouragée étant donné qu'elle contribue beaucoup à la compréhension de nombreux phénomènes de pollution. On a souligné en particulier la relation qui existe entre les données relatives à l'océanographie physique et les données concernant la localisation des éléments nutritifs, notamment en rapport avec l'analyse de la présence de floraisons inhabituelles de plancton ainsi que des problèmes d'eutrophisation.

23. La réunion a noté que l'étude pilote d'observation des matières synthétiques persistantes continuait encore et que les résultats finals, y compris les données pertinentes, étaient attendus pour la fin de 1989.

5.4. Pollution par voie atmosphérique

24. La réunion a pris note des phases initiales des activités de surveillance relatives au transfert de la pollution par voie atmosphérique et a adopté les recommandations figurant à l'annexe IV 3.

5.5. Conclusions et recommandations

25. On a estimé que le programme de surveillance continue de MED POL, tel qu'il avait d'abord été établi et ultérieurement modifié, était toujours valable et satisfaisant, mais que sa mise en oeuvre devrait être accélérée.
26. La réunion n'a pas été en mesure de faire une évaluation générale et complète de la composante "surveillance continue" par rapport à ses objectifs pour diverses raisons, mais essentiellement parce que le programme n'avait pas été pleinement mis en oeuvre dans tous les pays. Certains pays n'avaient pas encore entrepris un programme de surveillance tandis que d'autres ne l'avaient fait que récemment. Un courant permanent d'informations n'avait pas encore été institué entre l'Unité Med et les pays qui produisaient des données mais n'avaient pas encore signé un accord avec le PNUE. En conséquence, au niveau régional, les séries de données comportaient de graves lacunes temporelles et géographiques.
27. Toutefois, au niveau national, dans les pays participant à la surveillance continue de MED POL depuis un certain nombre d'années, la situation apparaissait totalement différente. Un grand nombre de données avaient été accumulées, ce qui permettait une évaluation générale dénotant un bilan positif, par exemple en Yougoslavie.
28. On a constaté que la plupart des données communiquées par les pays étaient de très bonne qualité, ce qui permettait de tirer certaines conclusions scientifiques préliminaires.
29. En ce qui concerne les données microbiennes des zones côtières, le nombre d'échantillons d'eau analysés pendant la période 1983-1987 illustre le progrès considérable réalisé par la plupart des Etats méditerranéens dans leurs programmes de surveillance continue. Cependant, les données disponibles ne permettent pas d'arriver à des conclusions précises sur les tendances possibles observées dans la qualité des eaux côtières pendant les deux phases du MED POL.
30. En ce qui concerne les contaminants chimiques dans les zones côtières, on en était arrivé au point où il serait possible de formuler des valeurs pour les concentrations à la ligne de base, dans les zones côtières en général et dans les zones critiques pouvant être utilisées comme guides pour l'évaluation des données futures et pouvant être révisées en conséquence. On avait également tenté d'établir des comparaisons interzones.
31. Enfin, le programme s'était révélé constituer un moyen précieux de coopération entre les pays, en particulier les pays en développement, qui en avaient davantage bénéficié en améliorant leurs capacités techniques de prévention et de lutte contre la pollution.
32. En terminant ses travaux, la réunion a formulé trois recommandations supplémentaires (annexe IV, 4., 5. et 6.) qu'elle a considéré s'appliquer à toutes les composantes du programme de surveillance continue.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

33. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la CEE a félicité le secrétariat de la qualité des documents présentés à la réunion, en particulier le document UNEP(OCA)/MED WG.5/2, qui représentait une synthèse claire des réalisations et des échecs de la composante "surveillance continue" de MED POL.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

34. La réunion a adopté son rapport à l'unanimité.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

35. Le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 23 mars 1989, à 13 heures.

Annexe I

List of Participants
Liste des participants

CYPRUS
CHYPRE

Mr Loizos Loizides
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
Aeolou 13
Nicosia
Cyprus

Tel: 357-2-40 35 76
Tlx: 605-4660 MINAGRI

EUROPEAN ECONOMIC
COMMUNITY

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
EUROPEENNE

M. Jacques Vaccarezza
Administrateur Principal
Coordonnateur pour le MED POL
Direction Générale de l'Environnement,
de la sécurité nucléaire et de la
protection civile
Commission des Communautés Européennes
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-23 55 108
Tlx: 46-21877 COMEU B
Cable: COMEUR BRUXELLES

EGYPT
EGYPTE

Mr Mohamed Abdel Rahman Fawzi
Egyptian Environment Affairs Agency
Cabinet of Ministers
11, Hassan Sabry Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-34 16 546
Tlx: 91-93794 WAZRA UN
Fax: 20-2-34 20 768

Mr Ali Ibrahim El-Beltagy
Head
Marine Chemistry Department
National Institute of Oceanography and
Fisheries
Kayet-Bey
Alexandria
Egypt

Tel: 20-3-80 15 53, 80 14 99

FRANCE

M. Michel Joanny
Coordonnateur
Réseau national d'observation de la
qualité du milieu marin (RNO)
IFREMER, Centre de Brest
B.P. 70
29263 Plouzane
France

Tel: 33-98 22 43 58

Tlx: 42-940627

GREECE
GRECE

Ms Demetra Spala
Biologist
Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
Environmental Planning Division
Patisision 147
11251 Athens
Greece

Tel: 30-1-86 52 493

Tlx: 216028 DYPP GR

Fax: 30-1-64 34 470

Mr Apostolos Grimanis
Head
Radio-analytical Laboratory
National Research Center Demokritos
15310 Aghia Paraskevi
Athens
Greece

Tel: 30-1-65 13 111/9

Tlx: 216199

Mme Angélique Catsiki
National Centre for Marine Research
Aghios Kosmas
Hellinikon
16604 Athens
Greece

Tel: 30-1-98 29 237
Tlx: 224135

ISRAEL

Ms Hava Hornung
Israel Oceanographic & Limnological
Research Ltd
Tel Shikmona
P.O. Box 8030
Haifa 31080
Israel

Tel: 972-4-515202
Tlx: 606-46400 BXHA IL/code 8848
Fax: 972-4-515208
Cable: RESOC HAIFA

ITALY
ITALIE

M. Lorenzo Villa
Coordonnateur national pour le MED POL
Istituto Superiore di Sanità
Viale Regina Elena, 299
I-00161 Roma
Italy

Tel: 39-6-4990 ext. 459
Tlx: 43-610071 ISTSAN I
Cable: ISTISAN
Fax: 39-6-4957 621

M. Nunzio Penna
Centro di Biologia Ambientale
Università di Urbino
Via Saffi 2
Urbino (PS) 61100
Italy

Tel: 39-721-64913

MONACO

M. André Veglia
Chef de l'Unité de Chimie
Centre scientifique de Monaco
16 boulevard de Suisse
MC-98030 Monaco Cedex
Principauté de Monaco

Tel: 33-93-30 78 03
Tlx: 42-469796 GENTEL MC

MOROCCO
MAROC

M. A. Nejjar
Atmospheric and marine pollution
Laboratory
Ecole Mohammedia d'Ingénieurs
B.P. 765
Rabat
Maroc

Tel: 212-7-71906, 72647
Tlx: 407-32939 M

SPAIN
ESPAGNE

M. Emilio Garcia Mateos
Industrial Engineer
Incohinsa
c/Cronos, 8
28037 Madrid
Spain

Tel: 34-1-75 43 263
Fax: 34-1-75 45 007

SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE
SYRIENNE

Mr Abdul-Latif Youssef
Director
Marine Research Centre
Tishreen University
Latakia
Syria

Tel: 963-41-25 658, 23 525
Tlx: 492-451084 TUNIV SY

TURKEY
TURQUIE

Mr Ilkay Salihoglu
Middle East Technical University
Institute of Marine Sciences (METU-IMS)
P.O. Box 28
33731 Erdemli, Icel
Turkey

Tel: 90-7586-1406, 7586-1150
Tlx: 607-67796 DMS TR
Fax: 90-7585-1842
Cable: P.K. 28 Erdemli Icel Turkey

YUGOSLAVIA
YUGOSLAVIE

Mr Slavko Sobot
Committee for Building, Housing, Public
Works and Environment Protection of the
Socialist Republic of Croatia
Marulicev Trg 16
41000 Zagreb
Yugoslavia

Tel: 38-41-44 78 11
Tlx: 62-22120

Mr Laszlo Sipos
Faculty of Technology
University of Zagreb
Pierottieva 6
P.O. Box 177
41000 Zagreb
Yugoslavia

Tel: 38-41-44 02 41

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

Mr Gabriel P. Gabrielides
Senior Fishery Officer (Marine Pollution)
FAO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Ave.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-72 44 536/9
Tlx: 222611 MEDU GR
Fax: 30-1-72 18 246
Cable: UNITERRA, Athens

WORLD HEALTH
ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTE

Mr Louis J. Saliba
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Ave.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-72 44 536/9
Tlx: 222611 MEDU GR
Fax: 30-1-72 18 246
Cable: UNITERRA, Athens

INTERNATIONAL ATOMIC
ENERGY AGENCY
AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ENERGIE ATOMIQUE

Mr Rinnosuke Fukai
Consultant
International Laboratory of Marine
Radioactivity
IAEA
24 avenue de Fontvieille
Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 33-93-50 44 88
Tlx: 42-479378
Fax: 33-93-25 73 46

OBSERVERS

Mr Juan Albaiges
Centro de Investigacion y Desarrollo
Consejo Superior de Investigaciones
Cientificas
Jorge Girona Salgado, 18-26
08034 Barcelona
Spain

Tel: 34-3-20 40 600
Tlx: 52-97977 IDEB

Mr Rinnosuke Fukai
Consultant
International Laboratory of Marine
Radioactivity
IAEA
24 avenue de Fontvieille
Monaco
Principauté de Monaco

Tel: 33-93-50 44 88
Tlx: 42-479378
Fax: 33-93-25 73 46

Mr Rafael Mujeriego
Professor of Environmental Engineering
Universitat Politècnica de Catalunya
Escuela Técnica Superior de Ingenieros
de Caminos, Canales y Puertos
Jorge Girona Salgado, 31
08034 Barcelona
Spain

Tel: 34-3-20 48 252
Tlx: 52-52821 UPCE
Fax: 34-3-20 54 766

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

Mr Aldo Manos
Co-ordinator
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Ave.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-72 44 536/9
Tlx: 222611 MEDU GR
Fax: 30-1-72 18 246
Cable: UNITERRA, Athens

Mr Ljubomir Jeftic
Senior Marine Scientist
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Ave.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-72 44 536/9
Tlx: 222611 MEDU GR
Fax: 30-1-72 18 246
Cable: UNITERRA, Athens

Mr F. Saverio Civili
Marine Scientist
Co-ordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Ave.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-72 44 536/9
Tlx: 222611 MEDU GR
Fax: 30-1-72 18 246
Cable: UNITERRA, Athens

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Evaluation de la composante "surveillance continue" du MED POL
 - 5.1. Revue d'ensemble
 - 5.2. Sources de pollution
 - 5.3. Zones côtières et zones de référence
 - 5.3.1. Contaminants microbiens
 - 5.3.2. Métaux lourds
 - 5.3.3. Hydrocarbures chlorés et hydrocarbures de pétrole
 - 5.3.4. Eléments nutritifs, matières synthétiques persistantes et océanographie physique
 - 5.4. Pollution par voie atmosphérique
 - 5.5. Conclusions et recommandations
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport
8. Clôture de la réunion

Annexe III

Liste des documents

UNEP(OCA)/MED WG. 5/1	Ordre du jour
UNEP(OCA)/MED WG. 5/2	Evaluation de la composante "surveillance continue" du MED POL-Phase II (document exposant la position du secrétariat)
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 1	Liste des documents
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 2	Liste des participants
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 3	Evaluation des données de la surveillance continue du MED POL-Phase II. Partie I - Sources de pollution
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 4	Evaluation des données de la surveillance continue du MED POL-Phase II. Partie II - Micro-organismes dans les zones côtières
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 5	Evaluation des données de la surveillance continue du MED POL-Phase II. Partie III - Métaux lourds dans les zones côtières et les zones de référence
UNEP(OCA)/MED WG. 5/Inf. 6	Evaluation des données de la surveillance continue du MED POL-Phase II. Partie IV - Hydrocarbures de pétrole et hydrocarbures chlorés dans les zones côtières et les zones de référence

Annexe IV

Recommandations

1. SOURCES DE POLLUTION

- (a) Tous les pays participant au programme MED POL de surveillance continue devraient surveiller les sources de pollution afin d'obtenir des informations sur le type et la quantité de polluants directement rejetés dans l'environnement.
- (b) Il convient d'attribuer une haute priorité à la surveillance de l'introduction d'éléments nutritifs à la source et à proximité de celle-ci.
- (c) Les stations des programmes nationaux de surveillance continue devraient être situées de telle sorte que les principales sources de pollution (villes de plus de 10 000 habitants, gros complexes touristiques, cours d'eau, industries importantes) soient, dans la mesure du possible, englobées dans la surveillance.
- (d) Des lignes directrices pour la surveillance de la pollution d'origine tellurique à ses sources et à proximité de celles-ci, assorties des méthodes de référence correspondantes, devraient être achevées d'ici la fin de 1989 afin d'être utilisées en 1990.

2. ZONES COTIERES ET ZONES DE REFERENCE

2.1. Pollution microbienne

- (a) L'Unité Med et les divers pays devraient s'employer à améliorer la couverture géographique de la surveillance continue de la pollution microbienne, en particulier au sud de la Méditerranée.
- (b) Les fondements scientifiques sous-tendant les programmes de surveillance de la pollution microbienne actuellement menés au niveau national devraient être réexaminés afin de permettre une évaluation générale de la pollution microbienne le long des côtes et d'obtenir ainsi un moyen d'action nationale.
- (c) L'Unité Med, les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et tous les centres participants devraient déployer des efforts coordonnés pour se conformer aux méthodes de référence recommandées, aux formulaires de notification adoptés et à la procédure convenue de soumission des données.

- (d) Les centres participants devraient être encouragés à utiliser la méthodologie adoptée par l'Unité Med pour interpréter et évaluer les données microbiologiques.
- (e) Le programme d'assurance de la qualité des données de la surveillance microbiologique devrait être renforcé afin de garantir la fiabilité et la comparabilité des données.
- (f) Compte tenu des critères intérimaires concernant la qualité de l'environnement proposés pour les eaux de baignade lors de la Quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et en particulier le premier alinéa du point 3) a) de la recommandation F 6 (UNEP/IG.56/5), une collaboration plus étroite devrait être envisagée entre la Communauté économique européenne et l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée d'Athènes.

2.2. Hydrocarbures halogénés, hydrocarbures de pétrole et métaux lourds

- (a) L'Unité Med et les pays méditerranéens devraient s'employer à assurer une couverture géographique suffisante de la surveillance continue, en particulier dans le sud de la Méditerranée.
- (b) L'Unité Med, les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et tous les centres participants devraient déployer des efforts coordonnés pour se conformer aux formulaires de notification adoptés et à la procédure convenue de soumission des données.
- (c) Tous les efforts devraient être déployés pour assurer que soit mis en oeuvre par chaque pays ne fût-ce qu'un programme de surveillance continue minimum, mais effectif, qui couvre au moins, dans la mesure du possible, tous les paramètres de la catégorie I. Ce programme devrait s'appuyer sur les types suivants de stations: stations critiques, stations côtières générales et stations de référence. On estime que l'échantillonnage des biotes devrait être pratiqué quatre fois par an dans les stations critiques, deux fois par an dans les stations côtières générales et une fois par an dans les stations de référence. En ce qui concerne les prélèvements en vue de l'analyse des sédiments, il devraient être pratiqués au moins une fois par an dans tous les types de stations. La fréquence des échantillonnages devrait être fondée sur les mesures antérieures pratiquées dans la même zone.
- (d) La participation aux exercices d'interétalonnage devrait être obligatoire pour tous les laboratoires participants et, par conséquent, seuls les laboratoires prenant part à un exercice d'interétalonnage et ayant validé leurs méthodes devraient participer aux activités de surveillance continue du MED POL. Le contrôle interne de la qualité des données analytiques par rapport à des normes devrait être pratique régulière dans chaque laboratoire.

- (e) Les biotes devraient constituer une matrice obligatoire pour les hydrocarbures halogénés et les métaux lourds et l'on devrait s'employer à analyser les espèces recommandées, qui sont la moule méditerranéenne (Mytilus galloprovincialis), le rouget (Mullus barbatus), la crevette rose du large (Parapaeneus longirostris), le thon ou l'espadon et la sardine ou l'anchois. Dans les zones où les espèces susmentionnées sont absentes, il convient d'utiliser une liste d'autres espèces approuvée par les Parties contractantes.
- (f) L'établissement ou mise à jour de méthodes de référence et de formulaires de notification devrait se poursuivre pour les besoins du programme révisé de surveillance continue.

3. SURVEILLANCE CONTINUE DE LA POLLUTION TRANSFEREE PAR VOIE ATMOSPHERIQUE

Etant donné que ce nouvel élément de la surveillance continue du MED POL en est encore à son tout premier stade, les recommandations de travaux à venir dans les pays méditerranéens se rapportent principalement, pour le moment, à des questions d'ordre organisationnel, et elles sont les suivantes:

- désigner les stations de surveillance pour le programme;
- désigner des centres de recherche nationaux chargés de l'exécution du programme;
- intégrer officiellement les activités de surveillance proposées dans les programmes nationaux de surveillance continue et les soumettre à l'Unité Med.

4. ASSURANCE DE LA QUALITE DES DONNEES

La détermination du stade actuel de la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue et l'évaluation des données reçues jusqu'ici nécessitent l'établissement et l'exécution de programmes nationaux d'assurance de la qualité des données qui comportent un plan de travail et un calendrier pour l'interétalonnage, l'assurance interne de la qualité des données, la formation, les visites scientifiques et techniques et d'autres détails.

5. COLLECTE, TRAITEMENT ET PRESENTATION DES DONNEES

- (a) Afin de traiter et de présenter les données recueillies à l'Unité Med d'une manière plus rapide et plus efficace, le secrétariat doit, par une assistance directe pour les activités de surveillance continue, aider les pays à communiquer les données et les rapports à l'Unité Med sous la présentation uniforme convenue, d'abord sur disquettes et ultérieurement par le canal du réseau informatique.
- (b) Pour améliorer les capacités des pays à traiter et présenter les données, le secrétariat se doit de fournir à ceux-ci le logiciel approprié.

6. ACTIVITES FUTURES

- (a) Etant donné l'évaluation de la situation actuelle et les progrès encourageants récemment enregistrés dans la mise en oeuvre des programmes de collecte de données et d'assurance de la qualité des données, il est recommandé que le programme MED POL - Phase II de surveillance continue soit prolongé de quatre ans (jusqu'en 1995) pour permettre à tous les pays méditerranéens d'y participer pleinement et pour qu'une évaluation convenable de la situation au niveau régional puisse être effectuée.
- (b) A la lumière de l'expérience acquise jusqu'ici, il est considéré important que les programmes nationaux de surveillance continue soient conçus de telle sorte que, non seulement ils permettent de déterminer l'état de la pollution, mais qu'en même temps ils conduisent à la solution de problèmes scientifiques et écologiques définis et constituent pour les chercheurs, débutants et chevronnés, une motivation à participer au programme de surveillance continue.
- (c) A cet égard, il conviendrait de promouvoir une réflexion scientifique sur la surveillance elle-même, à partir de l'expérience acquise, pour préparer, dans les meilleures conditions possibles, les programmes à mettre en oeuvre en 1995.